

**LUNDI 8 NOVEMBRE 2021**

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES  
POUR 2022**

**DISCOURS D'OUVERTURE  
DE M. NOËL BOURGEOIS  
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES ARDENNES**

Mes Chers Collègues,

Revenant à des conditions de réunion conformes à nos habitudes, notre Assemblée se retrouve à nouveau en séance plénière aujourd'hui à l'Hôtel du Département, pour l'examen et les débats d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022.

En continuant de respecter les précautions sanitaires et sous réserve de l'évolution générale de la pandémie, qui est loin d'être une menace éteinte, nous devrions à nouveau nous réunir dans cette salle les 13 et 14 décembre prochains pour le vote du Budget Primitif de l'exercice 2022, dont les Orientations exposent l'essentiel des caractéristiques et des objectifs.

Avant d'ouvrir les débats, je souhaite que cette séance plénière permette à notre Assemblée de rendre un hommage public à deux de ses anciens membres récemment décédés.

Le premier est Jacques PAULOT, qui fut conseiller général du canton de Buzancy pendant dix ans, de 1991 à 2001. Né le 31 août 1923 à Fléville, il est décédé le 9 septembre dernier dans sa 99<sup>ème</sup> année. Sa formation et sa carrière de magistrat l'ont conduit à occuper d'éminentes fonctions, jusqu'à celle de conseiller à la Cour de Cassation. Les différents postes qu'il a occupés, y compris à l'étranger, ne l'ont jamais éloigné des Ardennes, puisqu'il avait été élu

maire de Tailly en 1971, mandat qu'il a conservé jusqu'en 1995. Jacques PAULOT avait été élu Conseiller général en 1991, suite au décès de Roger SCHMITT, et réélu en 1994. Il ne s'était pas représenté en 2001.

Il a laissé le souvenir d'un élu toujours proche et engagé au service de la population et des Ardennes, et dans notre Assemblée celui d'un collègue très estimé et unanimement respecté pour sa grande sagesse et sa pondération. Jacques PAULOT était titulaire de nombreuses distinctions et décorations, dont celles d'Officier de l'Ordre National du Mérite et d'Officier de la Légion d'Honneur.

Nous déplorons également la disparition le 1<sup>er</sup> novembre dernier de Madame Marie-Noëlle GENTIL, conseillère générale honoraire du canton d'Attigny et ancien maire de Rilly-sur-Aisne.

Madame GENTIL était née le 30 octobre 1927 à Caurel dans la Marne. Très tôt engagée au service des habitants de sa commune et de son canton, elle avait été élue maire de Rilly en 1965, puis réélue sans discontinuer jusqu'en 2001, soit 36 années de mandat municipal. Son premier mandat au Conseil général a débuté en mars 1976 et a toujours été renouvelé, également jusqu'en 2001 où elle a fait le choix de ne pas se représenter. Désignée Secrétaire du Conseil général dès 1979, elle a connu la première décentralisation en 1982, et

a été maintenue en tant que Secrétaire Elue de notre Assemblée jusqu'en 1998, année où elle devint Vice-Présidente de l'Assemblée.

De 1976 à 2001 elle a fait partie de notre Commission des Affaires Sociales. On lui doit en particulier l'implantation à Attigny du Foyer pour personnes handicapées de La Baraudelle.

Toujours engagée au service des maires du canton elle a présidé le SIVOM d'Attigny à partir de 1973, ainsi que l'association devenue ensuite la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises de 1985 jusqu'en 1998.

Je peux attester que Marie-Noëlle GENTIL s'est toujours montrée proche des préoccupations et de la vie des habitants comme des élus de son canton. Elle y représentait une certaine autorité morale, en plus d'être une personnalité éminemment respectable et unanimement respectée. C'était aussi le cas dans cette Assemblée et je crois pouvoir dire que les nombreuses personnes qui l'ont côtoyée dans ses fonctions et mandats, dans nos communes et dans les instances départementales, avaient pour elle une grande estime et souvent même une respectueuse affection.

Marie-Noëlle GENTIL a toujours conservé une proximité certaine et un grand intérêt pour le devenir du canton et des Ardennes, et en particulier de notre Conseil départemental dont elle suivait

encore récemment l'évolution. Marie-Noëlle GENTIL a apporté, avec beaucoup de cœur et d'élégance, pendant ses nombreuses années d'engagement public, des lettres de noblesse aux mandats de maire et de conseillère générale, mais aussi à notre institution départementale. Elle avait été nommée Chevalier du Mérite Agricole en 1975 et Chevalier de la Légion d'Honneur en 1997.

J'adresse au nom de tous les membres et anciens membres de notre Assemblée, comme en mon nom personnel, aux enfants, aux familles et aux proches de Jacques PAULOT et de Marie-Noëlle GENTIL nos plus sincères condoléances et l'expression de notre profonde sympathie.

Je vous invite maintenant à observer une minute de silence en hommage à leur mémoire.

Je vous remercie.

\*                   \*

\*

Le débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion de dresser un premier bilan de l'exercice en cours et de la situation financière du Département estimée au 31 décembre prochain.

En 2021, nos efforts de gestion nous ont permis d'assumer pleinement nos compétences et d'honorer nos engagements à la hauteur des prévisions et cela malgré l'impact de la crise sanitaire.

En dépit de la hausse des dépenses d'aide sociale, nous avons maîtrisé nos dépenses de fonctionnement en baisse de 1 M€ et diminué les charges financières de 19% par rapport à 2020.

Le niveau des dépenses d'investissement est quant à lui resté stable en 2021, à hauteur de 33 M€ hors remboursement de la dette. Cette année a aussi vu l'achèvement de notre participation volontaire aux financements de l'autoroute A304, de la LGV Est et au fonds de concours de la digue du Lac de Bairon.

Nous continuons ainsi de tenir les objectifs de gestion fixés depuis 2018 :

- Rétablir les ratios de gestion au-dessous des seuils d'alerte,
- Désendetter la collectivité avec un encours de dette en baisse de 10 M€ cette année, encours estimé à 168 M€ fin 2021 à comparer aux 215 M€ de fin 2017,

- Honorer nos engagements à l'égard des tiers qui seront passés de 120 M€ en 2017 à 44 M€ à fin 2021,
- Retrouver des marges de manœuvre pour nos investissements.

Ces résultats témoignent du rétablissement de notre situation financière mais ils ne doivent pas réduire notre vigilance pour aborder l'année 2022.

Après la perte de tout pouvoir fiscal propre, les Départements restent tributaires des dotations et compensations de l'Etat, mais aussi de son bon vouloir quant aux charges qu'il fait reposer sur nous.

En 2022 les dépenses sociales seront en hausse de 4,2%, en raison notamment de l'application de l'avenant concernant la branche Aide à domicile qui nous impacte à hauteur de 4 M€. Je vous rappelle que le reste à charge des AIS représentera environ 41 M€ sur 109 M€ versés en 2021, et que les dépenses pour la prise en charge des MNA se montent à plus de 3 M€ non compensés.

Les crédits consacrés aux ressources humaines seront eux aussi fortement impactés par la hausse du SMIC et de la revalorisation des rémunérations des agents de la Catégorie C.

Dans ce contexte où l'équilibre budgétaire continuera d'être difficile à préserver, avec une épargne nette encore négative en 2022, nous honorerons bien sûr nos engagements et assumerons pleinement nos compétences, notamment dans le cadre de nos politiques de solidarité.

Nous maintiendrons le niveau d'investissement indispensable sur le patrimoine routier et immobilier départemental et poursuivrons les différents projets d'avenir au service de la population et de l'attractivité des Ardennes, projets que nous avons pu engager grâce aux efforts réalisés depuis 2018 et à l'amélioration de notre situation financière :

- construction des deux collèges neufs au chef-lieu et dans la Vallée de la Meuse ;
- poursuite du déploiement du plan numérique collège auquel nous aurons consacré 8 M€ ;
- construction d'une nouvelle Maison des Solidarités à Bogny sur Meuse ;
- transfert de la Maison des Solidarités de Vouziers sur un nouveau site ;
- aménagement de la Voie Verte Sud Ardennes le long du Canal des Ardennes, avec un objectif de mise en service partielle en 2022 et totale en 2023 ;



- aménagement de la Base de Bairon, avec construction d'une nouvelle base de loisirs ;
- aménagement du site des Vieilles Forges ;
- projet de deuxième légumerie à Attigny.

Au-delà du respect des engagements pris, je vous propose une **extension de la Maison Départementale des Sports de Bazeilles dédiée au sport-handicap**, projet mené en concertation avec le Comité Départemental Handisport des Ardennes. Ce nouveau projet en lien étroit avec nos compétences en direction des personnes en situation de handicap s'inscrit dans la perspective des Jeux Olympiques 2024 et de la labellisation « Terre de jeux » de notre Collectivité.

Je vous propose également de maintenir le niveau de nos actions volontaires et de poursuivre ou mettre en œuvre en 2022 les dispositifs suivants, utiles à nos concitoyens :

- création d'une commission unique départementale des aides sociales, garante de l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire ;
- lancement du nouveau schéma départemental de l'autonomie ;
- poursuite de l'animation du Contrat « Canal des Ardennes » ;
- finalisation du Schéma départemental de développement du sport et des loisirs ;

- reconduction du « chèque culture » à destination des collégiens entrant en 6<sup>ème</sup> et de l'aide à la licence sportive ;
- définition du Schéma de valorisation touristique des itinéraires cyclables ;
- mise à jour du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Je vous propose également le renouvellement de l'opération « Evadez-vous dans les Ardennes » qui a rencontré un vif succès et contribué à l'attractivité des Ardennes et des opérateurs touristiques.

Concernant la solidarité territoriale, je vous propose :

- de maintenir le niveau de nos investissements dédiés à l'entretien de nos patrimoines routier et immobilier ;
- de poursuivre la réalisation d'opérations de rénovation énergétique et la mobilisation des financements du plan de relance ;
- de poursuivre le développement du dispositif Ardennes Ingénierie, qui a démontré toute son utilité et sa pertinence. A ce jour ce sont plus de 60% des communes ardennaises qui ont fait appel à nos services et 750 demandes ont été enregistrées sur la plateforme numérique.

Enfin, concernant les moyens de fonctionner nous poursuivrons les efforts de maîtrise de nos dépenses, mais aurons l'obligation de dégager les financements nécessaires pour nos ressources humaines, dont les crédits sont fortement impactés par les décisions de l'Etat.

Malgré les contraintes qui nous sont imposées, nous préserverons les équilibres budgétaires.

Nous répondrons chaque jour aux attentes des Ardennaises et des Ardennais en assumant pleinement les multiples devoirs et missions du Conseil départemental, collectivité de proximité œuvrant sur tout le territoire ardennais.